

RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION
ET DE TARIFICATION

BOWLINGS

FORFAIT ANNUEL · NOMBRE DE PISTES

TARIFS 2026 · POLYNÉSIE FRANÇAISE

— DOMAINE D'APPLICATION

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Les présentes Règles générales d'autorisation et de tarification s'appliquent aux **diffusions musicales de sonorisation** données dans les établissements qui proposent à leur clientèle la possibilité de **jouer ou de s'exercer au bowling**.

— CADRE LÉGAL · CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉGIMES TARIFAIRES

L'article **L. 122-4** du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que la diffusion d'une œuvre nécessite l'**autorisation préalable et écrite** de l'auteur. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la SACEM doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un **Contrat général de représentation** suivant les dispositions de l'article **L. 132-18** du Code de la Propriété Intellectuelle.

T.G.

TARIF GÉNÉRAL

TARIF GÉNÉRAL

Tarif applicable à l'exploitant qui **n'a pas procédé à la déclaration préalable** des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur www.sacem-polynesie.com, et **n'a pas conclu**, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.

T.R.

TARIF RÉDUIT

TARIF RÉDUIT

Tarif applicable à l'exploitant qui **a procédé à la déclaration préalable** des diffusions musicales et **a conclu**, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.

-20 %



Le Tarif réduit se traduit par une **réduction de 20 % sur le Tarif général**.

TARIFICATION · 1

DÉTERMINATION DU FORFAIT

Le montant des droits d'auteur relève d'un **forfait mensuel ou annuel** déterminé en fonction du **nombre de pistes de bowling** de l'établissement.

▶ FORFAIT ANNUEL SELON LE NOMBRE DE PISTES			XPF HT · annuel
NOMBRE DE PISTES	TARIF GÉNÉRAL	TARIF RÉDUIT (-20 %)	
1	9 207	7 366	
2	18 414	14 731	
3	27 619	22 095	
4	36 826	29 461	
5	46 035	36 829	
6	55 236	44 189	
7	64 446	51 556	
8	73 652	58 922	
9	82 859	66 287	
10	92 064	73 651	

Tarifs exprimés en XPF, hors taxes, sur base annuelle. Le forfait par piste est sensiblement linéaire (environ 9 207 XPF par piste, en T.G.).

TARIFICATION · 2

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Selon les **activités annexes** proposées par l'établissement (restauration / consommations, salle de jeux), le forfait bowling se cumule avec d'autres barèmes SACEM selon les règles ci-dessous :

CAS 1

BOWLING + CONSOMMATIONS / RESTAURATION

BOWLING
FORFAIT PISTES
-33 %

+

CAFÉS & RESTAURANTS
FORFAIT BARÈME DÉDIÉ
intégral

CAS 2

BOWLING + SALLE DE JEUX (flippers, jeux vidéo, baby-foot, billards...)

BOWLING
FORFAIT PISTES
intégral

+

SALLE DE JEUX
FORFAIT BARÈME DÉDIÉ
-33 %

CAS 3 · LES TROIS PRESTATIONS

BOWLING + RESTAURATION + SALLE DE JEUX

CAFÉS & RESTAURANTS
TARIF INTÉGRAL
intégral

+

BOWLING
FORFAIT PISTES
-33 %

+

SALLE DE JEUX
FORFAIT DÉDIÉ
-50 %

CAS 4 · LOCALITÉ SAISONNIÈRE



Majoration pendant la période de fonctionnement

Lorsque l'établissement est implanté dans une **localité saisonnière**, le montant des droits est majoré pendant la période de fonctionnement.

+25%

MAJORATION

INDEXATION

INDICE INSEE ENSEMBLE

PÉRIODICITÉ ANNUELLE · 1^{er} JANVIER

INDEXATION ANNUELLE DES FORFAITS



Les forfaits de droits d'auteur indiqués aux présentes sont susceptibles d'être **indexés par la SACEM** selon une périodicité annuelle, avec effet au **1^{er} janvier** de la période suivante, en fonction de l'évolution de l'**indice INSEE « Ensemble »**.

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE